

Rayon Boissons

Le Magazine des Boissons en Grande Distribution

GRANDANGLE | Animations : mieux vendre pour vendre plus

Inflation des prix d'animation

C'est l'événement de l'année. Après les prix plancher de ces dernières années, les journées d'animation voient leurs tarifs augmenter. Un phénomène qui suscite l'intérêt des généralistes de l'animation pour le secteur des boissons.

Après avoir rasé les pâquerettes à 137,20 euros, le prix de la journée d'animation a fini par augmenter en début d'année, pour osciller entre 150 et 175 euros. À cela une raison: l'adoption en début d'année d'une nouvelle convention collective* offrant d'avantage de garantie au personnel de l'animation. Son intégration par les sociétés

Carrefour demande des garanties

Face aux dérives rencontrées avec certaines agences d'animation, Carrefour a durci le ton. Le distributeur exige désormais une photocopie du registre de commerce et société (RCS) de l'agence d'animation, une copie de la déclaration URSAFF et du contrat de travail de l'animateur. Le tout devant être envoyé une semaine avant la venue de l'animateur dans le magasin. D'après nos sources, Carrefour aurait même indiqué, que seules les entreprises adhérentes au Sorap, le syndicat national des professionnels de l'animation, auraient désormais accès à ses magasins à partir du 1^{er} janvier prochain. Dans ce contexte, les petites agences locales et indépendantes dont la plupart ne font pas partie du Sorap, sont aujourd'hui dans l'expectative.

d'animation s'est soldée par une hausse de leur tarif. « Les tarifs pratiqués jusque-là ne permettaient pas d'atteindre un niveau de rentabilité suffisant, indique Jérôme Deliry, dirigeant de la société Démosthène. Un animateur étant rémunéré entre 76,22 et

91,47 euros, lorsqu'on retire les charges patronales, l'effet mo- amovir le déplacement et charges tenu le

notre acti- l'aliment dont le m- un seul p- ont laiss- ans, plus- taires d'e- fermé bou- à eu raiso- maine attr- ponsable d- ses sont fa- tent peu

Beaucoup d'animateurs se sont lancés, mais sans se rendre compte que cela nécessitait des compétences en termes de management et de gestion. Il faut notamment avoir une avance de trésorerie suffisante pour payer les salaires, les charges patronales, les frais de déplacement... » La multiplication du nombre d'entreprises a inévitablement conduit à une braderie sur des prix avec au final des faillites en chaîne. Prises à la gorge, certaines sociétés « oublièrent » de déclarer leurs salariés, élaboraient des contrats de travail mal ficelés... Résultat: les agences d'animation se sont retrouvées dans le collimateur de l'URSAFF et de l'inspection du travail.

Tout cela a fait désordre et une partie de la profession a décidé de faire le ménage. C'est ce qui explique, entre autres, l'adoption d'une nouvelle convention collective. Différentes mesures comme le versement d'une indemnité de précarité de 10 % des salaires bruts, la garantie de prévoyance ou les minima de remboursement des repas et déplacements, vont dans le sens d'un meilleur traitement des animateurs et d'une plus grande transparence. De cette façon, les agences d'animation comptent aussi sur

d'animation s'est soldée par une hausse de leur tarif. « Les tarifs pratiqués jusque-là ne permettaient pas d'atteindre un niveau de rentabilité suffisant, indique Jérôme Deliry, dirigeant de la société Démosthène. Un animateur

« Ils voyagent pour découvrir, ils rencontrent pour échanger, ils comparent pour analyser, ils recherchent pour avancer... Chaque jour 30 journalistes sur le terrain à vos côtés ! »



éditeurs du
BOISBAUDRY

01 77 11 30 77 Green Springs Celles France Tél. 01 02 99 32 21 21 Fax 33 02 99 32 14 17
e-mail: www.editionsboisbaudry.fr

commercial. Nous disposons d'une véritable force de frappe avec neuf bureaux répartis sur l'ensemble du territoire. » Ce déplacement éveille la crainte des petites agences locales. « On assiste à un phénomène de concentration de l'offre, lance le responsable d'une d'elles. Pour des questions de rationalisation des coûts, mais également de garanties, les distributeurs préfèrent s'adresser à ce genre de prestataires. Cela risque de laisser des gens sur le carreau. » En d'autres termes, le visage de l'animation pourrait bien encore passer au bistouri.

C. SARAZIN

*Convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire.